

TROPHÉE



Règlement Trophée Pirelli 2019

La FFSA organise avec le concours de ses Ligues du Sport Automobile la Coupe de France des Rallyes. La Coupe de France des Rallyes est organisée conformément aux Prescriptions Générales de la FFSA, au Règlement Standard des Rallyes et au Règlement de la Coupe de France des Rallyes. La FFSA est propriétaire de la Coupe de France des Rallyes au sens des dispositions du Code du Sport.

Pneus Pirelli S.A.S., immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 301 768 867 (ci-après "PIRELLI"), dans le cadre de la promotion de sa marque, organise un Trophée, dénommé « Trophée Pirelli 2019 », qui a pour but d'apporter une aide matérielle aux concurrents privés engagés à la Coupe de France des Rallyes. Il est précisé que tous les rallyes organisés dans le cadre de la Coupe de France des Rallyes, et/ou étant qualificatifs pour celle-ci sont éligibles au « Trophée Pirelli 2019 », à l'exception des rallyes comptant pour le Championnat de France des Rallyes asphalte.

La société IVALTO, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 799 320 999. (Ci-après désigné : « IVALTO ») est le distributeur exclusif de pneumatiques Compétition de la société PIRELLI.

Toute modification du présent règlement devra avoir reçu l'accord de la FFSA avant diffusion.

Le simple fait de participer au « Trophée Pirelli 2019 » implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

La responsabilité de PIRELLI ne saurait être engagée, si par suite d'un cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, le Trophée devait être annulé ou reporté.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° C21-2019 en date du 10 octobre 2018.

SOMMAIRE

1	Qu'est-ce que le Trophée Pirelli ?	3
1.1	Le Trophée Pirelli 2019	3
1.2	Les 18 classes et 2 catégories éligibles au Trophée Pirelli 2019	3
1.3	Catégories : Ladies / 2 roues motrices	3
1.4	Trois Trophées en un : « Winter Trophy », « Summer Trophy » et « Classements Généraux Finaux »	4
1.5	Pneumatiques éligibles au « Trophée Pirelli 2019 »	4
1.6	Palmarès et inscription	4
2	Inscription au Trophée Pirelli 2019	4
2.1	Inscription	4
2.2	Welcome Pack	5
2.3	Offre commerciale promotionnelle	5
3	Calcul des points et remontée de participation	5
3.1	Système de calcul des points pour les classements du « Trophée Pirelli 2019 »	5
3.2	Remontée de participation	5
3.3	Base du Calcul des points	6
3.4	Formule de calcul	7
3.5	Score Total	7
4	Classements finaux	7
4.1	Winter Trophy / Summer Trophy	7
4.2	Classement général final	7
4.3	Arbitrage en cas d'égalité de points	8
5	Dotations du Trophée Pirelli	8
5.1	Dotations pour les victoires au classement général des rallyes (victoire scratch)	9
5.2	Vainqueurs des classes « Trophée Pirelli 2019 », « Summer Trophy » et « Winter Trophy »	10
5.3	Les pilotes vainqueurs du classement général du « Trophée Pirelli 2019 » et du classement général « Challenge 2 Roues Motrices »	9
5.4	Non cumul des dotations	9
5.5	Dotation tirage au sort	10
6	Communication / Données personnelles	10
7	Présence de PIRELLI	10

ANNEXES

Annexe 1 : Identification du véhicule	11
Annexe 2 : Identification du Pilote & Co-pilote	12
Annexe 3 : Identification du véhicule : vainqueurs de classe « Trophée Pirelli 2019 », « Winter trophy / Summer trophy » et Classement Généraux Finaux	12
Annexe 4 : Descriptif du Welcome Pack PIRELLI (pilote et co-pilote)	12

1 Qu'est-ce que le Trophée Pirelli ?

1.1 Le Trophée Pirelli 2019

Le « Trophée Pirelli 2019 » est valable sur tous les rallyes du calendrier de la Coupe de France des Rallyes 2019 et/ou étant qualificatifs pour celle-ci à l'exception des rallyes comptant pour le Championnat de France des Rallyes asphalte 1^{ère} division.

Le « Trophée Pirelli 2019 » est valable à partir du 10 octobre 2018 (date d'obtention du visa par la FFSA), jusqu'au dernier rallye qualificatif pour la Finale de la Coupe de France des rallyes 2019¹

1.2 Les 18 classes et 2 catégories éligibles au Trophée Pirelli 2019

18 (dix-huit) classes sont identifiées et primées dans le « Trophée Pirelli 2019 ». Ces classes éligibles au « Trophée Pirelli 2019 » sont issues d'un regroupement par niveaux de performances proches ou équivalents des différentes classes en vigueur dans le règlement FFSA :

CLASSES	CATEGORIES DE VOITURES
Classe 1	A8 et A8W
Classe 2	A7
Classe 3	A7K et A7S
Classe 4	A6
Classe 5	A6K
Classe 6	A5 et A5K
Classe 7	N1 et R1
Classe 8	R2 et R2J
Classe 9	N2
Classe 10	R3
Classe 11	N3
Classe 12	N4 et R4
Classe 13	R5
Classe 14	F2000/14
Classe 15	F2000/13
Classe 16	F2000/12
Classe 17	F2000/11
Classe 18	GT9 et GT10

1.3 Catégories : Ladies / 2 roues motrices

Deux catégories éligibles au Trophée viennent s'ajouter aux 18 classes détaillées ci-dessus, à savoir : Ladies et 2 roues motrices.

Les concurrents inscrits peuvent concourir simultanément dans une ou plusieurs des 18 classes ci-dessus, et également dans les deux catégories Ladies / 2 roues Motrices décrites ci-après.

Sont désignés comme pilotes « 2 roues motrices » tous les pilotes roulant avec un véhicule 2 roues motrices (traction ou propulsion). Tous les pilotes remplissant cette condition et étant inscrits au « Trophée Pirelli 2019 » seront automatiquement inscrits au classement « 2 roues motrices ».

Sont désignés comme pilotes « Ladies » tous les pilotes de sexe féminin. Tous les pilotes remplissant cette condition et étant inscrits au « Trophée Pirelli 2019 » seront automatiquement inscrits au classement « Ladies ».

¹ Sous réserve de changement de date par la FFSA du calendrier de la Coupe de France des Rallyes 2019.

1.4 Trois Trophées en un : « Winter Trophy », « Summer Trophy » et « Classements Généraux Finaux »

Le classement du « Trophée Pirelli 2019 » est divisé en 2 parties de saisons. Chacune d'entre elle est indépendante et comporte son propre classement.

- 1^{ère} partie : intitulée « Winter Trophy » valable du 10 octobre 2018 et prendra fin le 28 avril 2019
- 2^{ème} partie : intitulée « Summer Trophy » valable du 29 avril 2019 jusqu'au dernier rallye qualificatif pour la finale de la Coupe de France des rallyes 2019².

A la clôture du « Trophée Pirelli 2019 », un classement général au cumul des 2 Trophées sera établi, comme décrit dans l'article 4.2.

1.5 Pneumatiques éligibles au « Trophée Pirelli 2019 »

Sont éligibles, les pneumatiques :

- de la gamme « rallye moderne asphalte » à l'exception des pneumatiques pluie (RW et N3)
- de la gamme « P7 Corsa Classic » dans les dimensions suivantes : 165/60R13 et 235/40R17 à l'exception des pneumatiques pluie (WET)

1.6 Palmarès et inscription

Tout pilote ayant été désigné Vainqueur Général du « Trophée Pirelli » à 2 (deux) reprises ou plus, sur les 4 (quatre) dernières éditions, ne pourra pas figurer et marquer de points dans les différents classements du « Trophée Pirelli 2019 ».

Il ne pourra pas bénéficier des différentes dotations proposées à l'exception des Dotations pour les victoires au classement général des rallyes (victoire scratch), ci-après article 5.1.

2 Inscription au Trophée Pirelli 2019

2.1 Inscription

Pour pouvoir s'inscrire au « Trophée Pirelli 2019 », le pilote devra :

- Acheter auprès de la société IVALTO pour le « Trophée Pirelli 2019 », au minimum 5 (cinq) pneumatiques slick de taille identique de marque Pirelli, tels que définis à l'article 1.5
- Si le pilote utilise plusieurs voitures à dimensions différentes, il devra acheter au minimum 5 (cinq) pneumatiques slick de taille identique de marque Pirelli, tels que définis à l'article 1.5, pour chaque voiture.
- Remplir un formulaire d'inscription disponible sur le site www.pirelli.fr, rubrique sport mécanique à l'URL suivant : https://www.pirelli.com/tyres/fr-fr/motorsport/competition/rallye-auto/trophee_pirelli

Une fois l'inscription parvenue à PIRELLI, celui-ci validera l'inscription et adressera un email de confirmation au pilote à l'adresse email qu'il aura indiqué lors de son inscription.

Les inscriptions seront prises en compte jusqu'à la date de clôture des engagements du dernier rallye qualificatif pour la Finale de la Coupe de France des Rallyes 2019.

² Sous réserve de changement de date par la FFSA du calendrier de la Coupe de France des Rallyes 2019.

2.2 Welcome Pack

Un « Welcome Pack » incluant les éléments d'identification (voir annexes 1 et 2) sera envoyé à chaque équipage. Le pilote devra scrupuleusement respecter les règles d'identification de son véhicule comme indiqué en annexes 1 et 2, et ce pour toute la durée du « Trophée Pirelli 2019 ».

Ce Welcome-Pack ne sera envoyé qu'après inscription et réception d'un justificatif d'achat des 5 (cinq) pneus conformément à l'article 2.1.

En cas de changement de voiture, de dégradation des éléments de carrosserie de la voiture, le pilote s'engage à demander l'envoi de nouveaux éléments d'identification auprès de IVALTO par email à l'adresse : contact@ivalto.com et ce, dans les plus brefs délais. Seule la présentation à IVALTO de cet email pourra éviter la prise en compte des défauts d'identification constatés et donc de la non prise en compte des résultats puisqu'ils ne sont applicables qu'en cas de voiture correctement identifiée.

2.3 Offre commerciale promotionnelle

Pour l'achat de 5 (cinq) pneumatiques de taille identique sur la gamme telle que définie à l'article 1.5, du 1^{er} Janvier 2019 au 31 décembre 2019 inclus et facturés dans ce délai, le pilote se verra offrir 1 (un) pneumatique de taille identique, et au choix sur la gamme éligible au « Trophée Pirelli 2019 ».

Cette offre n'est valable que pour les pilotes inscrits au « Trophée Pirelli 2019 ».

3 Calcul des points et remontée de participation

3.1 Système de calcul des points pour les classements du « Trophée Pirelli 2019 »

Pour chaque rallye disputé dans le cadre du « Trophée Pirelli 2019 », le pilote marquera des points qui seront pris en compte dans l'établissement des classements du « Trophée Pirelli 2019 ».

Ces points seront calculés et comptabilisés uniquement si :

- le pilote a reçu une confirmation d'inscription au « Trophée Pirelli 2019 » tel que détaillé dans l'article 2.1 ;
- le pilote respecte l'ensemble des conditions de participation au « Trophée Pirelli 2019 » ;
- le pilote apparaît au classement général final officiel du rallye.

Par ailleurs, pour être éligible aux dotations et classements proposés dans le cadre du « Trophée Pirelli 2019 », le pilote devra exclusivement utiliser des pneumatiques de marque Pirelli, et ce, pendant l'intégralité des rallyes éligibles disputés sur toute la durée du « Trophée Pirelli 2019 ».

Si le pilote inscrit au « Trophée Pirelli 2019 » venait à utiliser d'autres marques de pneumatiques que Pirelli durant un ou plusieurs rallyes, il se verra alors :

- retirer tous les points du rallye concerné
- exclu du « Trophée Pirelli 2019 » à la discrétion de PIRELLI

3.2 Remontée de participation

Afin que les résultats réalisés sur chaque rallye éligible au « Trophée Pirelli 2019 » soient enregistrés et comptabilisés, les pilotes devront indiquer leur participation au rallye sur le site www.pirelli.fr , rubrique « mes rallyes » en indiquant de manière obligatoire :

- le nom du rallye
- le numéro de licence FFSA
- une photo de la voiture participant au Rallye

Cette communication devra être faite au plus tard 15 (quinze) jours après la fin du rallye. Tous les résultats qui ne seront pas enregistrés dans un délai de 15 (quinze) jours maximum après la fin du rallye ne seront pas pris en compte dans les classements du « Trophée Pirelli 2019 ».

Avec ces informations, PIRELLI établira les classements de chaque pilote qui seront mis en ligne sur le site www.pirelli.fr rubrique Trophée Pirelli.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives aux classements mis en ligne par PIRELLI doivent être formulées par écrit à l'adresse email suivante : trophee.pirelli@pirelli.com au plus tard 20 (vingt) jours après la fin du rallye. Aucune contestation envoyée passé ce délai ne sera examinée par PIRELLI.

En cas de non-respect de l'ensemble des règles définies ci-dessus lors d'un rallye, aucun des résultats concernant ce rallye ne sera pris en compte.

PIRELLI se réserve le droit de prendre, à l'encontre du pilote, différentes sanctions concernant la prise en compte de ses résultats et sa participation aux différents classements du « Trophée Pirelli 2019 ». Ces sanctions pourront aller jusqu'à l'exclusion du pilote du « Trophée Pirelli 2019 » en cas de non-respect répété des conditions énumérées dans le présent règlement. Seul PIRELLI ou tout représentant désigné par ce dernier pourra juger de cette conformité.

3.3 Base du Calcul des points

Le système de calcul des points est identique pour chaque rallye et chaque participant au « Trophée Pirelli 2019 ».

Ce calcul des points est réalisé via une formule mathématique basée sur 3 (trois) scores, établis selon :

Score 1 : Le nombre de pilotes partants dans la classe, inscrits ou non au « Trophée Pirelli 2019 »

Sur la base de la liste officielle des autorisés à prendre le départ sur chaque rallye, pour chaque classe indiquée dans l'article 1.1, et en fonction du nombre de partants dans cette même classe, seront attribués les points de participation suivants :

Nombre de pilotes partants dans la même classe	Nombre de points attribués au pilote
De 1 à 3 inclus	2
De 4 à 6 inclus	3
De 6 à 10 inclus	4
A partir de 10 et plus	5

Score 2 : Le classement du pilote dans sa classe

Sur la base du classement général officiel de chaque rallye, pour chaque classe FFSA et en fonction des positions dans cette même classe, seront attribués au pilote les points suivants :

Classement par classe	Nombre de points attribués au pilote
1	20
2	14
3	10
4	8
5	6
6	4
7	2

Score 3 : Le type de rallye : « Régional » ou « National »

Sur la base du type de rallye auquel le pilote participe, sera attribué un coefficient de bonus :

Type de rallye	Coefficient
National	1.25
Régional	1

3.4 Formule de calcul

Points inscrits par rallye = (Score 1 + Score 2) x Score 3

3.5 Score Total

Le score total constitue le nombre de points attribués à chaque pilote sur les rallyes auxquels il aura participé.

4 Classements finaux

4.1 Winter Trophy / Summer Trophy

Le classement général, dans chaque trophée (Winter Trophy / Summer Trophy) prendra en compte les 3 (trois) meilleurs résultats obtenus dans l'ensemble des différentes classes dans lequel le pilote est inscrit.

Pour chacun des 2 trophées (Winter Trophy / Summer Trophy) du « Trophée Pirelli 2019 », 3 (trois) classements seront édités :

- un classement pour chacune des 18 classes détaillées à l'article 1.1
- un classement Ladies
- un classement 2 Roues Motrices

Il est possible de concourir simultanément dans ces 3 (trois) classements et de prétendre aux dotations proposées.

De plus, il est également possible de concourir simultanément dans différentes classes du « Trophée Pirelli 2019 » et prétendre aux dotations proposées, uniquement dans la mesure où les conditions de participation détaillées dans le présent règlement sont respectées pour l'ensemble des voitures inscrites au « Trophée Pirelli 2019 ».

Pour tout pilote inscrit au « Trophée Pirelli 2019 » et qui viendrait à disputer des rallyes avec différentes voitures, et souhaitant comptabiliser ses points dans les différents classements du « Trophée Pirelli 2019 », le système de classement est le suivant :

- Les classements pour chacune des 18 (dix-huit) classes du « Trophée Pirelli 2019 » resteront indépendants les uns des autres. Les points engrangés dans une classe ne pourront être transférés vers une autre classe ;
- Les classements étant indépendants et non transférables d'une classe vers une autre, il est possible d'être désigné simultanément vainqueur dans plusieurs des 18 (dix-huit) classes du « Trophée Pirelli 2019 » ;
- Dans le cas où un pilote serait désigné vainqueur dans plusieurs des 18 (dix-huit) classes du « Trophée Pirelli 2019 », le pilote pourra prétendre recevoir la dotation prévue pour chacune des classes qu'il aura gagné.

Le classement général, dans chaque trophée (Winter Trophy / Summer Trophy) prendra en compte les 3 (trois) meilleurs résultats obtenus dans l'ensemble des différentes classes dans lequel le pilote est inscrit.

4.2 Classement général final

A la clôture du Trophée Pirelli, un classement Général au cumul des 2 (deux) Trophées sera établi, et désignera :

- le vainqueur général final du « Trophée Pirelli 2019 »
- le vainqueur final du classement 2 Roues Motrices tels que définis à l'article 1.1

Ce classement général prendra en compte les 6 (six) meilleurs résultats réalisés par chaque pilote durant toute la durée du « Trophée Pirelli 2019 ».

En cas d'égalité de points entre les pilotes, les critères d'attribution seront identiques à ceux définis à l'article 4.1

4.3 Arbitrage en cas d'égalité de points

En cas d'égalité de points entre des pilotes dans l'un des classements du « Trophée Pirelli 2019 » :

- le premier critère d'attribution de la victoire entre les deux pilotes sera le nombre de points total acquis dans le cadre du « Trophée Pirelli 2019 » tels que définis à l'article 3.5 ;
- le second critère d'attribution sera la moyenne la plus élevée des classements scratch sur les 3 (trois) rallyes sélectionnés pour le classement ;
- le troisième critère d'attribution concernera l'âge du pilote. Sera désigné comme vainqueur du classement le pilote ayant le plus jeune âge.

5 Dotations du Trophée Pirelli

Le « Trophée Pirelli 2019 » propose différents types de dotations à l'ensemble de ses participants, déterminés comme suit :

5.1 Dotations pour les victoires au classement général des rallyes

Ce système de dotation récompense les pilotes inscrits au « Trophée Pirelli 2019 » en fonction de leurs performances au classement général officiel sur des rallyes valables dans le cadre du « Trophée Pirelli 2019 ».

Pour chaque victoire au classement général d'un rallye, le pilote se verra offrir : 2 (deux) pneumatiques slick de taille identique sur la gamme telle que définie à l'article 1.5.

5.2 Vainqueurs des classes « Trophée Pirelli 2019 », « Summer Trophy » et « Winter Trophy

Les classements finaux du Winter Trophy prendront fin le 28 avril 2019. Les résultats seront communiqués sous 15 jours après la date de clôture.

Les classements finaux du Summer Trophy prendront fin au dernier rallye qualificatif pour la Finale de la Coupe de France des Rallyes 2019. Les résultats seront communiqués sous 15 jours après la date de clôture.

A la clôture de chaque Trophée (Winter Trophy / Summer Trophy) voici les dotations attribuées :

1^{er} ET 2^{ème} de classe (pour toutes les 18 classes éligibles au Trophée) :

- 1 (un) droit d'engagement au nom du pilote gagnant sur un Rallye de son choix en Coupe de France des Rallyes sur l'année calendaire 2019. Le gagnant s'engage à rouler en pneumatiques Pirelli tout au long de l'évènement et à respecter la charte graphique (annexe 3)

OU

- 2 (deux) pneumatiques slick de taille identique sur la gamme telle que définis à l'article 1.5

1^{er} ET 2^{ème} du classement 2 Roues Motrices :

- 1 (un) droit d'engagement au nom du pilote gagnant sur un Rallye de son choix en Coupe de France des Rallyes sur l'année calendaire 2019. Le gagnant s'engage à rouler en pneumatiques Pirelli tout au long de l'évènement et à respecter la charte graphique (annexe 3)

OU

- 2 (deux) pneumatiques slick de tailles identiques sur la gamme telle que définie à l'article 1.5

1^{ère} du classement Ladies :

- 1 (un) droit d'engagement au nom du pilote gagnant sur un Rallye de son choix en Coupe de France des Rallyes sur l'année calendaire 2019. Le gagnant s'engage à rouler en pneumatiques Pirelli tout au long de l'évènement et à respecter la charte graphique (annexe 3)

OU

- 2 (deux) pneumatiques slick de tailles identiques sur la gamme telle que définie à l'article 1.5

Le pilote devra informer PIRELLI, par email (trophee.pirelli@pirelli.com), de son choix. Dans le cas où le pilote choisirait l'engagement sur un rallye alors il devra en informer PIRELLI au minimum 2 (deux) semaines avant la date de clôture des engagements du rallye.

En cas d'empêchement ou de renonciation à la participation au « rallye choisi du pilote vainqueur, Pirelli se réserve le droit de redistribuer les dotations à un autre équipage en fonction de ses résultats et du respect des règles.

5.3 Les pilotes vainqueurs du classement général du « Trophée Pirelli 2019 » et du classement général « Challenge 2 Roues Motrices »

Les vainqueurs seront les pilotes qui auront cumulé le plus de points sur les 6 (six) meilleurs résultats sur la totalité de la saison 2019 et ce quelle que soit leur(s) classe(s).

Chaque vainqueur au général des 2 classements concernés se verra offrir :

- Le montant des droits d'engagement au nom du pilote gagnant sur le Rallye de choix du Championnat de France des Rallyes asphalté 1^{ère} division, en 2019 ou 2020.
Tous les autres frais pour ce rallye resteront à la charge du pilote. Le pilote devra informer PIRELLI, par email (trophee.pirelli@pirelli.com) de sa présence ou non au minimum 2 (deux) semaines avant la date de clôture des engagements du rallye.
En cas d'empêchement ou de renonciation à la participation au « rallye choisi » du pilote vainqueur, l'engagement ne sera pas exigible pour tout autre rallye ultérieur. Le gagnant s'engage à rouler en pneumatiques Pirelli tout au long de l'évènement et à respecter la charte graphique (annexe 3)

ET

- 8 (huit) pneumatiques slick de taille identique sur la gamme telle que définie à l'article 1.5

Chaque second au général des 2 classements concernés se verra offrir :

- 1 (un) droit d'engagement au nom du pilote gagnant sur un Rallye de son choix inscrit au calendrier de la Coupe de France des Rallyes 2019. Le gagnant s'engage à rouler en pneumatiques Pirelli tout au long de l'évènement et à respecter la charte graphique (annexe 3)

OU

- 2 (deux) pneumatiques slick de tailles identiques sur la gamme telle que définie à l'article 1.5

5.4 Non cumul des dotations

Dans le cas où un pilote serait simultanément vainqueur du classement général du « Trophée Pirelli 2019 » et du classement général « 2 Roues Motrices » le pilote se verra uniquement attribuer une seule des dotations prévues pour l'un des classements.

Pirelli se réserve le droit de redistribuer les dotations non perçues suite à ce non cumul à un autre équipage en fonction de ses résultats et du respect des règles.

5.5 Dotation tirage au sort

Chaque mois, PIRELLI offrira 1 (un) pneumatique gratuit à 2 (deux) pilotes inscrits au « Trophée Pirelli 2019 » par tirage au sort, soit 2 (deux) pneumatiques au total par mois.

Le premier tirage au sort sera effectué en octobre lors de la Finale de la Coupe de France des Rallyes 2018. Le dernier tirage au sort sera effectué en septembre 2019.

Les pneumatiques offerts devront faire partie de la gamme telle que définie à l'article 1.5.

Tous les pilotes ayant bénéficié de dotations au cours du « Trophée Pirelli 2019 » seront exclus de ce tirage au sort.

5.6 Délais de retrait des dotations

PIRELLI informera le ou les vainqueurs via l'adresse email communiquée lors de leur inscription.

Toutes les dotations de pneumatiques détaillés ci-dessus devront être récupérées par le pilote avant le 31 décembre 2019 auprès de la société IVALTO. Cette date passée, les dotations non récupérées seront définitivement perdues et non transférables sur 2020.

6 Communication / Données personnelles

PIRELLI se réserve le droit d'exploiter tous les résultats du « Trophée Pirelli 2019 » à des fins publicitaires. Tout pilote inscrit au « Trophée Pirelli 2019 » autorise PIRELLI à exploiter ses résultats, son image, ainsi que celle de sa voiture à des fins publicitaires, promotionnelles et de communication et ce par tous moyens pour une durée illimitée.

Dans le cadre de la gestion du Trophée Pirelli, PIRELLI sera amené à collecter et traiter des données à caractère personnel concernant les pilotes.

Dans ce contexte, PIRELLI est amené à mettre en place un traitement de données à caractère personnel, dans le respect de la réglementation applicable, dont la finalité est la gestion du présent Trophée Pirelli ce que les participant au Trophée acceptent expressément. Les pilotes peuvent à tout moment consulter la politique de confidentialité qui se trouve sous le lien suivant : <https://www.pirelli.com/tyres/fr-fr/car/privacy-dealer-locator>

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06 Janvier 1978 modifiée par la loi du 06 Août 2004 et au règlement européen n° 2016/679 dit règlement général sur la protection des données, les pilotes bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de suppression et de portabilité des informations qui vous concernent. Les pilotes bénéficient également d'un droit d'opposition au traitement des informations qui les concernent qu'ils peuvent exercer sans avoir à invoquer de motif. Si les pilotes souhaitent exercer ces droits, obtenir la communication des informations les concernant ou s'opposer à leur traitement, ils doivent nous contacter à l'adresse email suivante : privacy.dept@pirelli.com

7 Présence de PIRELLI

PIRELLI se réserve le droit d'être partenaire d'événements dans le cadre de la Coupe de France des Rallyes et/ou étant qualificatifs pour celle-ci. Ces éléments devront au préalable faire l'objet d'un accord entre l'organisateur concerné, la FFSA et PIRELLI.

ANNEXES

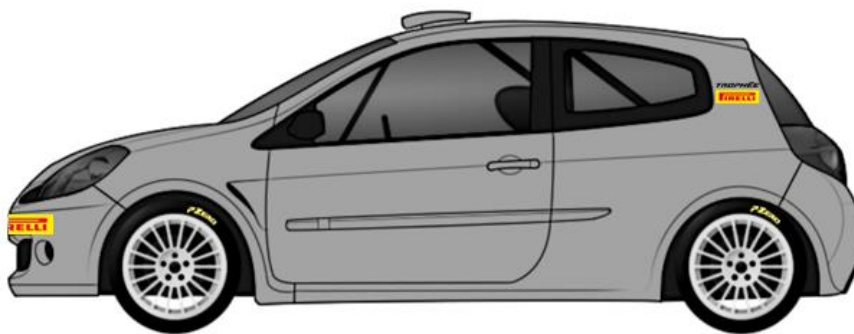
Annexe 1 : Identification du véhicule



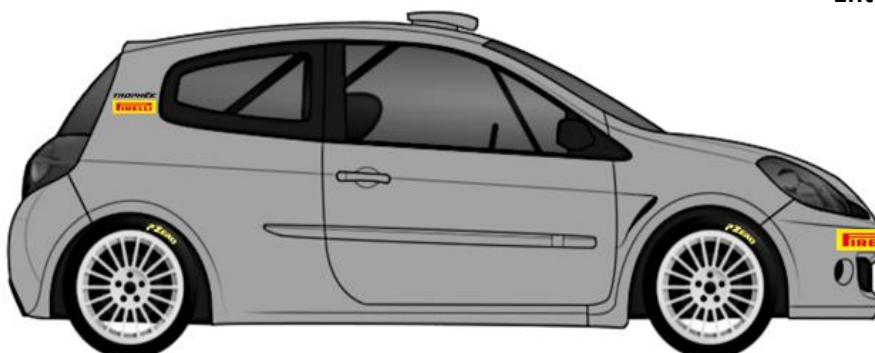
Pare-choc avant



Pare-choc arrière



Entre la custode arrière et le coffre (aile gauche)

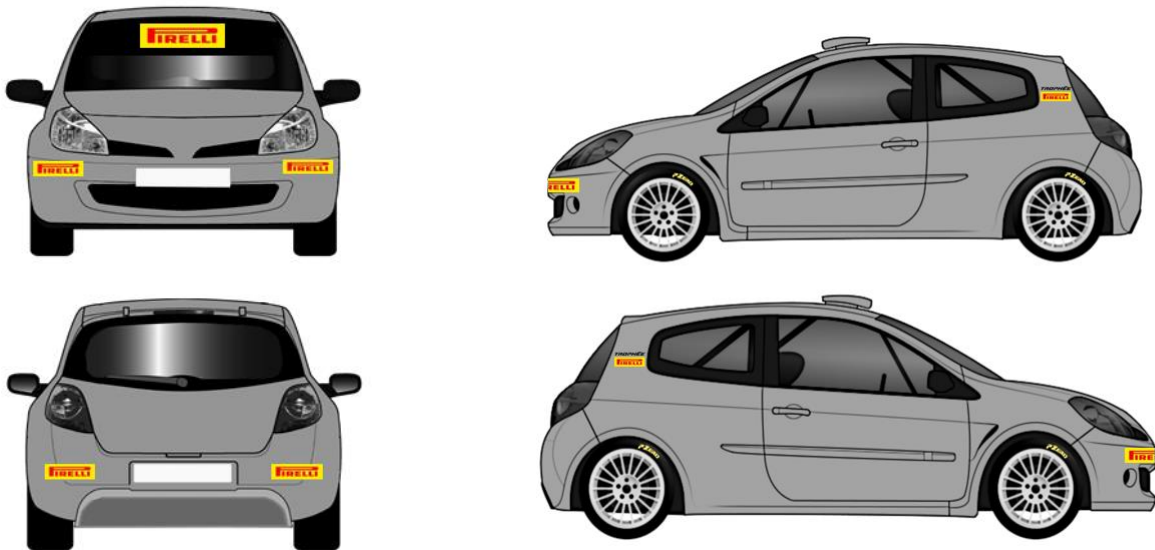


Entre la custode arrière et le coffre (aile droite)

Annexe 2 : Identification du Pilote & Co-pilote



Annexe 3 : Identification du véhicule : vainqueurs de classe « Trophée Pirelli 2019 », « Winter trophy / Summer trophy » et Classements Généraux Finaux



Annexe 4 : Descriptif du Welcome-Pack PIRELLI (pilote et co-pilote)

- 2 x Casquettes podium personnalisées ;
- 4 Stickers pare-choc (28 cm x 8 cm) ;
- 2 stickers Trophée Pirelli 2019 ;
- 2 broderies combinaison (conforme aux normes réglementaires « anti-feu »). L'équipage s'engage à coudre ces broderies avec du fil conforme aux normes réglementaires « anti-feu ».